MOULD RELEASE QZ 13

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 30.07.2021
1.4	04.01.2024	400001010570	Date de la première version publiée: 10.01.2020

Date d'impression 01.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOULD RELEASE QZ 13

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 1045-G0U9-T00U-WR2T

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV
Adresse : Grijpenlaan 18
3300 Tienen
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1 800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié
acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	- - 01-2119471843-32	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412 EUH066	>= 25 - < 30
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Non attribuée - 01-2119480153-44	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 25 - < 30
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	8052-41-3 232-489-3 649-345-00-4 -	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT RE 1; H372 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique	68988-56-7 273-530-5 -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 10 - < 20
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (organes de l'ouïe) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Protection pour les secouristes	:	Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
En cas d'inhalation	:	Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
En cas de contact avec la peau	:	Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	200 ppm 884 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	20 ppm 88,4 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m3

	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	871 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	185 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	44 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	55 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	44 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	55 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	80 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	30 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	7,56 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	55 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	22 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	3,78 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	60 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	10,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	50 mg/kg p.c./jour
éthylbenzène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	77 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	293 mg/m3

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	180 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,6 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	871 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	77 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	185 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	46 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Siloxanes and Silicones, di-Me	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Sol	23 mg/kg
xylène	Eau douce	0,044 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,004 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	1,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	2,52 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,252 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,852 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	Eau douce	0,14 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,35 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	1,14 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,14 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Air	0,01 mg/l
éthylbenzène	Eau douce	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	

	Eau douce - intermittent	0,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	9,6 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	1,37 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,68 mg/kg poids sec (p.s.)
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Oral(e)	0,02 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	> 200 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	38 °C Méthode: DIN 51755 Part 1, coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	> 200 °C
pH	:	env. 5 (20 °C) Concentration: 500 g/l
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 4 mPa,s (25 °C)
Viscosité, cinématique	:	4 - 8 mm2/s (40 °C)

Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	env. 33 hPa (20 °C)
Densité	:	0,85 - 0,87 g/cm3 (20 °C)
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: non Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): >=6100 mg/m3 Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: OCDE ligne directrice 403 BPL: oui Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 160 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 15 000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 BPL: oui Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): >5000 mg/m3
Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: oui
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4 640 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, mâle et femelle): 3 523 - 4 000 mg/kg

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.
BPL: non
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 27,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Autres lignes directrices
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 12 126 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

éthylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3 500 - 5 460 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 17,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 15 400 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau
BPL : oui
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
BPL	:	oui

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau
BPL	:	oui

acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Résultat	:	Irritant pour la peau.

xylène:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Evaluation	:	Irritant pour la peau.
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.4
Résultat	:	Irritation de la peau

éthylbenzène:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Résultat	:	irritation modérée de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique:

Evaluation	:	Risque de lésions oculaires graves.
Résultat	:	Irritation sévère des yeux

xylène:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritation des yeux

éthylbenzène:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	irritation légère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Intradermique
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
BPL	:	oui

xylène:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Evaluation	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 1.25/2.5/5 mg/k bw
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 300 and 900 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat (mâle et femelle)
Type de cellule: Germe
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0.1, 0.05 and 0.01 ml
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

xylène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.10
Résultat: négatif

Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.19
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.17
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Sub-cutané
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 1 ml/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 106, 220, 320, 440 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

éthylbenzène:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

BPL: non

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris (mâle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0/187.5/375/750 mg/kf bw/d
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Inhalation
Dose: 375 - 1000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Dose	:	0, 550, 1100, or 2200 mg/m3
NOAEL	:	2 200 mg/m³
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	105 weeks
Dose	:	0, 138, 550, 1100, or 2200 mg/
NOAEL	:	>= 2 200 mg/m³
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Souris, femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Dose	:	0, 550, 1100, or 2200 mg/m3
NOAEL	:	1 100 mg/m³

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

xylène:

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	103 semaines
Dose	:	0, 500 or 1000 mg/kg
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat	:	négatif

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	103 semaines
Dose	:	0, 250 or 500 mg/kg
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
Méthode	:	Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.32
Résultat	:	négatif

éthylbenzène:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	104 weeks
Durée de l'activité	:	6 h
Dose	:	0.33/1.1/3.33 mg/l
Fréquence du traitement	:	5 jours / semaine
NOAEL	:	1,1 mg/l
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
BPL	:	oui

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Inhalation (vapeur) Dose: 300/900 ppm Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Toxicité maternelle générale: NOAEC: >= 5 220 mg/m³ Toxicité pour le développement: NOAEC: >= 5 220 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 25, 50, 100, 200 or 400 p
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: >= 400 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 138, 275, 550, 1100 or 2200 m
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: >= 2 200 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 413
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 750, 1500 or 3000 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 90 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 3 000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: >= 3 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 325, 750 or 1500 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 90 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: >= 1 500 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 415
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0/600/2400 mg/m³
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 2 400 mg/m³
Toxicité pour le développement: NOAEC: 2 400 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414

xylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Dose: 0, 60, 250 or 500 ppm
Durée d'un traitement unique: 6 h
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 500 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEC: 500 ppm
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

éthylbenzène:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0/25/100/500 ppm
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 500 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 500 ppm
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 500 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 416
BPL: oui

Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0/1007500/1000 ppm
Toxicité générale chez les parents: NOAEC: 1 000 ppm
Toxicité générale sur la génération F1: NOEC: 100 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 415
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 500 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEC: 2 000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelles
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'un traitement unique: 24 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: NOAEC: 1 000 ppm
Toxicité pour le développement: NOAEC: 1 000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

xylène:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	Voies respiratoires
Evaluation	:	Peut irriter les voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Voies d'exposition	:	Inhalation (vapeur)
Organes cibles	:	Système nerveux central
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1.

xylène:

Voies d'exposition	:	Ingestion, Inhalation
Organes cibles	:	Système acoustique
Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

éthylbenzène:

Voies d'exposition	:	Inhalation
Organes cibles	:	organes de l'ouïe

Evaluation	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 500 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	13 weeks
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	0/500/2500/5000 mg/kg bw/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	6000 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (gaz)
Atmosphère de test	:	gaz
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0/1500/3000/6000 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	> 10400 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0, 2600, 5200, 10400 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 1000 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	0, 25, 150, or 1000 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 422
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 30000 ppm

Voie d'application	:	par voie orale (alimentation)
Durée d'exposition	:	90 d
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	0, 3000, 10000, and 30000ppm
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	non
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	>= 5000 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	13 weeks
Nombre d'expositions	:	daily
Dose	:	500/2500/5000 mg/kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	> 10400 mg/m³
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0, 2600, 5200, 10400 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce	:	Rat, femelle
	:	>= 2200 mg/m³
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	14 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0, 138, 275, 550, 1100, or 220
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
Remarques	:	L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	:	Rat, mâle
	:	1100 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0/480/1100/1900 mg/m3
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
	:	4000 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h

Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	2000/4000/7500 mg/m3

xylène:

Espèce	:	Rat, mâle
NOEC	:	7817 mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	vapeur
Durée d'exposition	:	13 weeks 6 h
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0, 1954, 3908, 7817 mg/m3
Méthode	:	Toxicité chronique
Organes cibles	:	organes de l'ouïe

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	250 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	103 weeks
Nombre d'expositions	:	5 days/week
Dose	:	0/250/500 mg/kg bw/day

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	150 mg/kg
LOAEL	:	150 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 days 90 Days
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	0, 150, 750 or 1500 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Organes cibles	:	Reins, Foie

éthylbenzène:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	75 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	28 d
Nombre d'expositions	:	7 days/week
Dose	:	75/250/750 mg/kg bw
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Foie
Remarques	:	Toxicité subaiguë

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	75 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	90 d
Dose	:	75/250/750 mg/kg bw
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	3,4 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	28 d
Dose	:	0,4/1,7/3,4 mg/L
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412
BPL	:	oui

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	1084
NOAEL	:	mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition	:	104 week
Dose	:	325/1084/3251 mg/m3
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
BPL	:	oui

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	4,74 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	13 week
Dose	:	0,47/1,18/2,37/3,55/4,74 mg/L
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 413
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Foie

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	3251
NOAEL	:	mg/m3
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	104 week
Dose	:	325/1084/3251 mg/m3
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
BPL	:	oui

Espèce	:	Lapin, mâle et femelle
NOAEL	:	6,8 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Durée d'exposition	:	28 d
Dose	:	1,7/3,4/6,8 mg/L
Groupe de contrôle	:	oui
Méthode	:	OCDE ligne directrice 412
BPL	:	oui

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

éthylbenzène:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine
Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution
Donnée non disponible

Effets neurologiques
Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 30 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 - 46 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui
Toxicité pour les microorganismes	:	EL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 1,065 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,182 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: QSAR BPL: non Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,317 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 22 - 46 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : EL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 0,868 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: QSAR

BPL: non

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,132 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOELR: 0,23 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Poisson): 0,14 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia (Daphnie)): 0,107 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Algues vertes): 0,277 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non NOEC (Algues vertes): 0,142 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,02 mg/l Durée d'exposition: 30 d Espèce: Poisson Substance d'essai: Eau douce Méthode: QSAR BPL: non
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité	:	NOELR: 0,28 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

chronique)

Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acide silicique, sel de sodium, produits de réaction avec le chlorotriméthylsilane et l'alcool isopropylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 301 - 478 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CL50 : 3 185 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 1 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Autres lignes directrices
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,7 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (boue activée): 16 mg/l Durée d'exposition: 28 d Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Méthode: Autres lignes directrices BPL: oui CI50 (Bactérie): 96 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,714 mg/l Durée d'exposition: 56 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,96 mg/l Durée d'exposition: 7 d Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau) Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce BPL: non Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

éthylbenzène:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,2 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,8 - 2,4 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau de mer Méthode: Autres lignes directrices BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,4 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 96 mg/l
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,96 mg/l
Durée d'exposition: 7 d
Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 50 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89,8 %
Lié à: Demande théorique en oxygène
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
Remarques: L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 50 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89,8 %
Lié à: Demande théorique en oxygène
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui
Remarques: L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 39 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 53,4 %

Lié à: Demande théorique en oxygène
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: non
Remarques: L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 50 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 89,8 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 45 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 63 %
Lié à: Demande théorique en oxygène
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

xylène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 90 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

éthylbenzène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 22 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 - 80 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: ISO
Substance d'essai: Eau douce
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Hydrocarbons, C9-C10, N-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,99 - 5,25 Méthode: QSAR BPL: non

Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Pow: env. 4,76 Méthode: Méthode de calcul BPL: non

Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 5,25 (25 °C) pH: 7 Méthode: QSAR BPL: non

xylène:

Bioaccumulation	:	Espèce: Poisson Durée d'exposition: 56 d Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9 Substance d'essai: Eau douce Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,16 (20 °C) pH: 7 Méthode: Méthode de calcul

éthylbenzène:

Bioaccumulation	:	Espèce: autre Durée d'exposition: 42 d Facteur de bioconcentration (FBC): 1 Substance d'essai: Eau de mer
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 3,6 (20 °C) Méthode: Coefficient de partage BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

xylène:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Milieu: Sol Koc: env. 537, log Koc: env. 2,73 Méthode: OCDE ligne directrice 121

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1993

ADR : UN 1993

RID : UN 1993

IMDG : UN 1993

IATA : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

IMDG : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

IATA : Flammable liquid, n.o.s. (NAPHTHA PETROLEUM, XYLENE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	3	
ADR	3	
RID	3	
IMDG	3	
IATA	3	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	366
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y344
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	355
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y344
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	oui

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui(NAPHTHA PETROLEUM)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3 Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.	
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.		E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
		P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES
		34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84, 4 bis	
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4331, 4511, 4734	

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1	H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.